

*Date de dépôt : 11 novembre 2020*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Florian Gander, Ronald Zacharias, Sandro Pistis, Pascal Spuhler, Sandra Golay, Daniel Sormanni, Thierry Cerutti, Jean-François Girardet, Françoise Sapin, Christian Flury, Jean-Marie Voumard, Patrick Dimier, Henry Rappaz, Christian Decorvet : Noctambus jusqu'au bout du jeudi**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat son rapport sur la motion 2374 (M 2374-B), motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :*

- que depuis janvier 2016 les bars peuvent ouvrir jusqu'à 2h le vendredi matin;*
- qu'il s'en suit que les horaires des Noctambus ne sont plus en adéquation avec les besoins des principaux utilisateurs, les jeunes,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à actualiser et adapter les horaires et les tracés du service Noctambus afin qu'il réponde au mieux aux besoins actuels des noctambules genevois en concertation avec les communes, les TPG, UNIRESO et l'association Noctambus;*
- à clarifier le processus de décision de l'offre Noctambus entre les communes, l'association Noctambus, les TPG et le canton.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La présente motion demande de compléter l'offre Noctambus dans la nuit du jeudi au vendredi du fait que les bars peuvent ouvrir, depuis janvier 2016, jusqu'à 2 h du matin le soir du jeudi.

### **Organisation actuelle de Noctambus**

L'association Noctambus était à l'origine une commission interparlementaire des parlements des jeunes de Meyrin, de Vernier et de la Ville de Genève, qui voulait mettre en place une offre de transports publics permettant principalement aux jeunes de rentrer chez eux en sécurité la nuit. Cette association à but non lucratif est née en 1993 et gère seule la définition des dessertes nocturnes. Les Transports publics genevois (TPG) ne s'occupent que du volet exploitation.

Le réseau Noctambus a aujourd'hui deux composantes différentes : d'une part, le réseau régional financé par 73 communes genevoises, françaises et vaudoises et, d'autre part, le réseau urbain qui est celui que souhaite prolonger la présente motion.

Ce dernier est financé pour moitié par 14 communes (Ville de Genève et communes avoisinantes) et, pour les 50% restants, par les TPG au travers d'une contribution en nature (prestations de transports). Il n'existe donc aucune participation financière directe du canton, ce dernier n'étant pas membre de l'association.

La participation communale se monte aujourd'hui à 750 000 francs, qui sont reversés aux TPG. Comme il y a une péréquation générale entre les communes, toute augmentation de l'offre est supportée par l'ensemble des communes. Chaque nouvelle ligne doit donc être acceptée en assemblée générale.

### **Estimation et prise en charge des coûts engendrés par une offre le jeudi**

La fréquentation est d'environ 7 000 personnes par nuit durant le week-end et pourrait être de 4 500 à 5 000 voyageurs dans la nuit du jeudi au vendredi. Sur cette base, les TPG ont calculé plus finement leur première évaluation et estiment désormais que le solde non couvert serait de 1,5 million de francs supplémentaire pour une exploitation du jeudi, identique à celle des vendredi et samedi soirs. Cette estimation comprend le coût d'un service de modération dans les véhicules. Dans le cas où la fréquentation réelle s'avèrerait inférieure aux prévisions, le coût non couvert serait bien évidemment supérieur.

Toutefois, ce calcul se base sur les coûts de sous-traitance actuels, qui pourraient varier avec cette offre supplémentaire. En effet, les TPG vont devoir procéder à un nouvel appel d'offres lors de la prochaine convention, soit dès décembre 2021, ce qui pourrait entraîner une évolution des prix.

Il convient également de noter qu'avec la mise en place du réseau Léman Express (LEX), le contexte a profondément changé. Cette nouvelle offre nocturne ferroviaire a déjà provoqué la disparition de la ligne Noctabus reliant Genève à Annemasse et une certaine « concurrence » s'opère entre le Noctabus et le nouveau réseau RER sur le secteur rive droite genevoise et vaudoise.

L'association a ainsi décidé, lors de sa dernière assemblée générale, de lancer une réflexion de fond sur l'évolution de l'offre Noctabus et son principe de financement. La question d'une éventuelle extension au jeudi fera naturellement partie de sa réflexion, tout comme celle d'une meilleure promotion de l'offre nocturne dans son ensemble au travers des canaux TPG, tels que l'application mobile ou l'affichage aux arrêts.

Cette future offre, non définie encore aujourd'hui et qui sera contractualisée dans la prochaine convention, pourrait également influencer l'estimation financière présentée ici.

Pour rappel, aucun canton ne propose actuellement un service nocturne les jeudis soirs et il n'y a pas de surtaxe à Genève lorsqu'une personne voyage la nuit, alors qu'elle est de 3 francs à 5 francs dans certaines villes suisses. En ce qui concerne le réseau Noctabus, une surtaxe serait surtout envisageable sur le réseau régional. Elle permettrait de financer une partie du déficit et de réduire d'autant une part des subventions, mais les usagers et le Collectif nocturne ne sont pas favorables à l'introduction d'un tel supplément.

### **Avis du Conseil d'Etat**

Le canton de Genève n'est pas membre de l'association Noctabus (structure organisatrice et de financement de l'offre nocturne) et n'a donc aucun pouvoir décisionnel au sein de celle-ci. L'association, dans son organisation actuelle, trouve qu'il serait potentiellement intéressant d'offrir une nuit de services supplémentaire, mais les communes ne sont pas disposées à augmenter leur participation.

Le Conseil d'Etat est sensible à la question de l'offre de transports publics permettant aux jeunes de rentrer en sécurité la nuit et a pris bonne note de la position du Grand Conseil sur la présente motion.

Ainsi, si l'association Noctambus décide d'offrir une prestation de transport dans la nuit du jeudi au vendredi et que les communes membres de cette association sont d'accord d'assumer la part de financement qui leur incombe selon les règles de répartition actuelles, le Conseil d'Etat est disposé à examiner la possibilité de prévoir un financement pour une telle prestation. Ce financement supplémentaire devrait faire l'objet d'un avenant au contrat de prestations conclu entre l'Etat et les TPG.

Il convient néanmoins de rappeler que le canton doit déjà assurer une charge financière conséquente avec la mise en service du réseau ferroviaire LEX et la réorganisation du réseau urbain qui lui est liée.

Par ailleurs, l'année 2020 est également marquée par la crise sanitaire du coronavirus qui, dans le domaine des transports publics, impacte très fortement les finances du canton. La baisse de fréquentation enregistrée sur les lignes du réseau genevois depuis la mi-mars, début du confinement lié au COVID-19, a fait chuter de manière conséquente les recettes des opérateurs de la communauté tarifaire Unireso. Ainsi, plus de 33% de pertes cumulées sur les mois de janvier à septembre 2020 inclus ont été enregistrées et un retour vers une situation financière normale pour les opérateurs n'est pas attendue avant plusieurs mois.

Dans ce contexte, la possibilité d'un financement supplémentaire du canton devra également être examinée au regard de l'introduction d'un supplément à charge des usagers pour l'offre nocturne, ce qui permettrait de réduire quelque peu le déficit d'exploitation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

La présidente :  
Anne EMERY-TORRACINTA